



BULLETIN D'INSCRIPTION

VACANCES D'Automne 2024

Nom/Prénom de(s) l'enfant(s) :
Age(s) :
Adresse :
Tel : Port :

Du 21 octobre 2024 au 25 octobre 2024	Présence (cocher la case)
Lundi 21 /10/2024	
Mardi 22/10/2024	
Mercredi 23/10/2024	FOURNIR PN
Jeudi 24/10/2024	
Vendredi 25/10/2024	

Du 21 octobre 2024 au 25 octobre 2024	Présence (cocher la case)
Lundi 28 /10/2024	
Mardi 29/10/2024	
Mercredi 30/10/2024	
Jeudi 31/10/2024	
Vendredi 1/11/2024	FERIE

(Cochez la case où votre(s) enfant(s) sera présent au centre)

Ce bulletin est OBLIGATOIRE pour le bon fonctionnement de l'ALSH surtout pour prévoir le nombre de repas et l'encadrement des enfants.

Plage d'Accueil à respecter impérativement 7h30-9h et 17h-18h30

Si les jours de présence de vos enfants à l'accueil de loisirs ne sont pas respectés, une pénalité correspondant à 50% du prix de journée

vous sera facturée à la fin du séjour, sauf:

- *Sur présentation d'un certificat médical*
- *Ou avoir prévenu le directeur une semaine à l'avance* ;

A retourner pour le MARDI 15 OCTOBRE 2024 dernier délai

Nous vous rappelons que le dossier doit être complet au 1er jour de présence de votre enfant.



BULLETIN D'INSCRIPTION

VACANCES D'Automne 2024

Nom/Prénom de(s) l'enfant(s) :
Age(s) :
Adresse :
Tel : Port :

Du 21 octobre 2024 au 25 octobre 2024	Présence (cocher la case)
Lundi 21 /10/2024	
Mardi 22/10/2024	
Mercredi 23/10/2024	FOURNIR PN
Jeudi 24/10/2024	
Vendredi 25/10/2024	

Du 21 octobre 2024 au 25 octobre 2024	Présence (cocher la case)
Lundi 28 /10/2024	
Mardi 29/10/2024	
Mercredi 30/10/2024	
Jeudi 31/10/2024	
Vendredi 1/11/2024	FERIE

(Cochez la case où votre(s) enfant(s) sera présent au centre)

Ce bulletin est OBLIGATOIRE pour le bon fonctionnement de l'ALSH surtout pour prévoir le nombre de repas et l'encadrement des enfants.

Plage d'Accueil à respecter impérativement 7h30-9h et 17h-18h30

Si les jours de présence de vos enfants à l'accueil de loisirs ne sont pas respectés, une pénalité correspondant à 50% du prix de journée

vous sera facturée à la fin du séjour, sauf:

- *Sur présentation d'un certificat médical*
- *Ou avoir prévenu le directeur une semaine à l'avance*

A retourner pour le MARDI 15 OCTOBRE 2024 dernier délai

Nous vous rappelons que le dossier doit être complet au 1er jour de présence de votre enfant.